

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BSM CHANTIER USINE CHANEL VENETTE sur la commune principale de l'AIOT Parc d'activités du Bois de Plaisance 60280 VENETTE.

La référence de votre dossier est A-2-UR3I038S8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/12/2022 à 17h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- h.godard@betonparis.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- h.rutteau@betonparis.fr (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **79440955700046**

Raison sociale **BETON SOLUTIONS MOBILES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

9 Allée Lech Walesa

77185 LOGNES

Signataire

Nom : **Verdes**

Prénom : **Didier**

Qualité : **Directeur Général**

Adresse électronique : **h.godard@betonparis.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 160319824**

Téléphone portable : **+(33) 785390477**

Référent

Nom : **Rutteau**

Prénom : **Hélène**

Fonction : **Responsable HSE**

Adresse électronique : **h.rutteau@betonparis.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 160319824**

Téléphone portable : **+(33) 602117845**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **h.godard@betonparis.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BSM CHANTIER USINE CHANEL VENETTE**

Description des activités :

Bonjour, Dans le cadre du projet de construction d'une usine pour Chanel, nous implantons une unité de production mobile située Parc d'activités du Bois de Plaisance 60280 Venette, la société Fayat Bâtiment nous a attribué la fourniture du béton prêt à l'emploi avec une fabrication sur le chantier. Cette unité est soumise au régime de la déclaration et à la rubrique 2518 de la nomenclature ICPE car la capacité de malaxage installée sera de 2,5 m3 donc inférieur à 3m3. Cordialement.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Parc d'activités du Bois de Plaisance

60280 VENETTE

X : 51014

Y : 6737244

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2518	b	Production de béton prêt à l'emploi	Capacité de malaxage 2.5 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les boues de béton proviennent des bassins de décantation et des fosses de lavage des camions

toupie. Ces déchets sont évacués par la société Clamens à Villeparisis en filière de valorisation. Les matériaux seront recyclés sous la forme de « graves routières », de matériaux de compactage ou de granulats recyclés.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les points d'eau (bassins, citernes, etc.) sont d'une capacité en rapport avec le risque à défendre. De plus, les organes de production de béton disposeront d'extincteurs répartis à l'intérieur des locaux, directement accessibles depuis les aires extérieures et les lieux présentant des risques. Les extincteurs sont appropriés aux risques à combattre et compatibles avec les produits stockés. Une borne incendie est située à moins de 200 m de nos locaux pour l'intervention des pompiers.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan Cadastral 1.4000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan détaillé 1.200.pdf